

D E C I S I O N

N°2024/278/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel avec la Compagnie Le K – 5, rue Taillefer – 27300 Bernay pour l'organisation de stages de théâtre dans le cadre du projet autour de la mémoire ouvrière et industrielle dans la vallée du verre. Ces ateliers se dérouleront du 23 au 24 novembre 2024, du 1^{er} au 2 février, du 29 au 30 mars, du 8 au 11 mai, du 7 au 9 juin, du 28 au 29 juin 2025. Puis du 3 au 6 juillet 2025, 5 représentations du spectacle « *Rêves d'une verrière à travers le siècle* » sont prévues à Eu, Le Tréport, Blangy-sur-Bresle et Gamaches.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat culturel est signée avec la Compagnie Le K – 5, rue Taillefer – 27300 Bernay pour l'organisation de stages de théâtre dans le cadre du projet autour de la mémoire ouvrière et industrielle dans la vallée du verre. Ces ateliers se dérouleront du 23 au 24 novembre 2024, du 1^{er} au 2 février, du 29 au 30 mars, du 8 au 11 mai, du 7 au 9 juin, du 28 au 29 juin 2025. Puis du 3 au 6 juillet 2025, 5 représentations du spectacle « *Rêves d'une verrière à travers le siècle* » sont prévues à Eu, Le Tréport, Blangy-sur-Bresle et Gamaches.

Article 2 – Le budget du projet pour la saison 2024-2025 s'élève à 43 550 € comprenant le coût des interventions, les transports, les repas et le matériel ainsi le contrat de cession. Le Théâtre du Château prendra en charge l'hébergement directement aux appartements de la ville d'Eu sur les périodes d'accueil.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception des factures comme suit :

- 17 000 € à la signature de la convention en décembre 2024
- solde d'un montant de 21 550 € à l'issue des représentations en juillet 2025

Ce projet est financé par la DRAC Normandie dans le cadre des pratiques amateurs, la Région Normandie dans le cadre des Droits Culturels ainsi que par l'ONDA.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 17 décembre deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,